

13 février 2024

## Pose de la première pierre de l'Écopole

**Louis Le Franc, le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et Sonia Backès, la présidente de l'assemblée de la province Sud ont le plaisir de vous convier à la pose de la première pierre de l'Écopole :**

**vendredi 16 février à 10 h**



### Une démarche de développement durable

L'Écopole est un projet innovant qui vise à favoriser le développement de la filière de valorisation des déchets en Nouvelle-Calédonie notamment en favorisant les circuits courts. Il s'inscrit dans une démarche de développement durable et propose des opportunités d'insertion professionnelle.

#### ▪ Objectifs

Ils sont de favoriser l'émergence de solutions de recyclage portées par des initiatives privées, grâce à une offre adaptée de bâtiments (dock, bureau et espaces de stockage) ainsi que de proposer des opportunités d'insertion par l'activité économique.

- **À qui cela est-il destiné ?**

Aux petites entreprises en émergence ou souhaitant développer leurs activités dans le recyclage des déchets.

- **Caractéristiques**

Localisé à Ducos, ce complexe est composé de 4 docks (100 à 200 m<sup>2</sup>) et 2 bureaux à louer, d'espaces mutualisés de stockage et d'un bâtiment administratif mutualisé.

- **Engagement en matière de développement durable**

Le projet de l'Écopôle se veut volontariste en matière de développement durable et innovant, aussi une attention particulière a été portée au choix des matériaux mis en œuvre dans la conception des bâtiments (ventilation naturelle, panneaux photovoltaïques, cuves de récupération des eau, espaces verts...) tout en optimisant l'efficacité énergétique de l'ensemble des constructions. Le projet a pour ambition d'être également éco-responsable en matière de recyclage (matériaux, équipements issus du réemploi à partir d'autres chantiers de démolition ou de rénovation comme par exemple l'hôtel de province Sud).

Le projet favorise ainsi l'insertion par l'activité économique.

- **Financement**

L'Écopole est financé par l'Etat à hauteur de 326 millions de francs, au titre du Fonds Exceptionnel d'Investissement, soit 80% du coût de cette opération, le solde étant apporté par la province Sud pour atteindre le montant total de 407 millions de francs.

- **Maître d'ouvrage déléguée**

Confiée par la province Sud à la Secal.

#### CONTACTS PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74 / Mandy Brizard : 81 50 49.

